



Comment postuler ?

- Consultez le site Web de la CPI à l'adresse : www.icc-cpi.int et cliquez sur le lien **Recrutement >> Professionnels invités**.
- Assurez-vous que vous remplissez les « critères généraux d'admissibilité » et toute autre condition fixée par l'organe de la Cour auprès duquel vous postulez - attention, vous ne pouvez pas postuler qu'à un organe par échéance ;
- Prenez connaissance des « Règles et conditions générales » ;
- Sélectionnez l'organe de votre choix ;
- Téléchargez et remplissez le formulaire de candidature destiné aux professionnels invités ;
- Vérifiez que vous possédez tous les justificatifs nécessaires ;
- Envoyez votre formulaire de candidature accompagné des autres documents requis par courrier électronique à l'adresse : visiting.professionals@icc-cpi.int.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web de la CPI ou prendre contact avec un responsable du Programme de recrutement de professionnels invités à l'adresse électronique ci dessus.



Le présent document a été produit grâce à l'assistance financière de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CPI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**



**Votre savoir-faire peut-il
contribuer à promouvoir
une justice mondiale
durable?**

**Postulez aujourd'hui au
Programme des professionnels
invités.**

Conception : El Tayeb Saeed | Photo : © ICC-CPI/Jeroen ouman

Programme d'accueil de professionnels invités Cour pénale internationale

La Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour ») est la seule instance pénale internationale permanente du monde créée en vertu d'un traité. Elle juge les personnes responsables des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et le crime d'agression.

Installée à la Haye (Pays-Bas), la CPI recherche des professionnels expérimentés, hautement qualifiés, très motivés et disposant d'une formation approfondie dans des disciplines universitaires très diverses, afin qu'ils mettent leurs compétences et leurs connaissances au service de la Cour par le biais de son programme d'accueil de professionnels invités.

Pourquoi venir à la CPI ?

Être professionnel invité à la CPI vous permet de participer à la justice en action, de contribuer au processus de justice, d'acquérir une connaissance approfondie des activités de la Cour et, de retour dans votre pays, de diffuser à votre tour votre savoir dans le domaine de la justice internationale. En mettant vos compétences au service de la CPI et en favorisant la sensibilisation et l'adhésion aux principes fondateurs de la Cour, vous contribuez à l'avènement d'une justice mondiale durable.

Qui peut postuler ?

Pour présenter votre candidature en tant que professionnel invité, vous devez avoir une spécialisation professionnelle et une grande expérience dans un domaine présentant un intérêt pour les travaux de la Cour. Vous devez en outre disposer d'excellentes qualifications universitaires, de très bonnes références professionnelles et d'une connaissance approfondie de l'anglais ou du français. La Cour encourage les candidats de toutes nationalités à postuler.

Si vous disposez de connaissances et de compétences spécialisées qui peuvent contribuer au processus de justice, telles qu'un diplôme en droit, sociologie, administration ou gestion des entreprises, relations internationales, sciences politiques, santé ou sécurité, technologies de l'information, travail social, traduction ou interprétation, communications, politiques publiques, psychologie ou dans une autre discipline pertinente, votre candidature intéresse la CPI.

Les professionnels invités reçoivent-ils une allocation ?

Les professionnels invités ne reçoivent pas tous une allocation ; toutefois, grâce à des dons versés à la Cour, un nombre limité d'allocations peuvent être accordés à certains professionnels invités remplissant les conditions requises (sur décision du comité d'octroi des allocations) pendant la durée de leur mission, de même qu'une couverture médicale en cas d'urgence et la prise en charge du billet d'avion aller retour entre leur lieu de résidence et La Haye. Les dons pour ces allocations ont été versés par l'Union européenne, les gouvernements de la Finlande, de la Suisse, de la République de Corée et des Pays-Bas, ainsi que par la Fondation MacArthur.

Quand postuler ?

Il y a deux échéances par an : le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, pour commencer, respectivement, à l'échéance suivante. Les professionnels invités peuvent participer au programme pour une durée d'un à six mois.

Échéance	Date limite	Période
1	1 ^{er} mai	1 ^{er} octobre au 31 mars
2	1 ^{er} novembre	1 ^{er} avril au 30 septembre

Comment se déroule le processus de sélection ?

À chaque échéance, la CPI examine soigneusement la totalité des candidatures et contacte les candidats sélectionnés. Généralement, le processus dure environ trois mois.

La Cour accueille chaque année environ 30 professionnels invités disposant de connaissances spécialisées et/ou d'une vaste expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec ses activités.

